

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Février 2023

Présents : I. VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, M. COURTUAT, R. FORESTIER, B. BERGERON, A. LEROY-ARNAUD, A.FERRET, D.GRANDMONTAGNE, S. SAGUETON, M.T. MARTIN ;

Absents Excusés : H.BONCOMPAIN et D.BEAUMESNIL

1 -Secrétaire de séance : Robert SOUVIGNET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2 -Adoption du compte rendu de séance : Le Compte rendu du 25 novembre 2022 est adopté par 11 voix pour et une voix contre.

3 -Approbation du compte de gestion 2022 et Vote du Compte Administratif 2022 :

- Le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 font apparaître
 - un excédent de **fonctionnement** de 133 162,45 € (516 774,48 € de recettes et 383 612,03 € de dépenses) ;
 - un excédent d'**investissement** de 141 111,85 € (619 279,23 € de recettes et 478 167,38 € de dépenses).

4 - Affectation du Résultat de l'exercice 2022 : Il est proposé d'affecter l'excédent (133 162,45 €+ 141 111,85 €) à hauteur de 30 000,00 € pour le fonctionnement et 244 274,30 € pour l'investissement en 2023.

Avis favorable à l'unanimité.

5 - Validation : Analyse des offres pour l'étude sol – Projet cantine :

Dans le cadre des travaux d'extension de la cantine, le permis de construire impose une étude de sol et un contrôleur technique, ces missions seront confiées à AMGV pour l'étude de sol (1990,00 €) et à APAVE pour le contrôle technique. Avis favorable à l'unanimité.

6 - Demandes de subventions

Dans le cadre des travaux sur l'école et la cantine, il est demandé d'autoriser Madame le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions au Fonds Vert, à l'ADEME et à la CAPEV. Avis favorable à l'unanimité des présents.

7 -Chartre de gouvernance de la CAPEV

Une chartre de gouvernance de la CAPEV du Puy en Velay a été mise en place (conformément à l'article L. 512-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et du projet de territoire). Avant son adoption, cette chartre doit être approuvée par les différents conseils municipaux des Communes faisant partie de la CAPEV.

Cette chartre concerne les principes fondateurs de l'Agglo, le projet de territoire, les instances de décision, d'information et de consultation des communes ainsi que les modalités de communication. Le projet de chartre est approuvé à l'unanimité.

8 - Avenant à la convention de prestations de service pour les crèches associatives :

Une convention entre la CAPEV et les crèches a déjà été signée, toutefois compte tenu que la CAPEV a une Délégation de Service Public, il convient de modifier les conventions actuelles par un avenant qui inclura pour St Hostien le changement de destination du Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) devenu LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents). Avis favorable à l'unanimité des présents.

9 – Tarif pour la location d'une salle (salle annexe du Conseil Municipal) à GRTGAZ :

Une demande de GRTGAZ a été faite pour disposer d'une salle de réunion pour le Superviseur de GRTGAZ, durant la phase de travaux liés à la déviation de la RN 88, il est proposé de louer durant quelques mois, la petite salle annexée à la salle du Conseil Municipal pour une somme de 200,00 € par mois. Avis favorable à l'unanimité des présents.

Mr R. SOUVIGNET,

Secrétaire de Séance



Mme I.VERDUN,

Maire de St Hostien

